

ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
Poste:
35 fr.
18
10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 OCTOBRE 1886

Chronique générale.

DES CHIFFRES

Elections de 1884
La Chambre se composait, en 1884, de
165 membres:
85 républicains.

Elections de 1885
La Chambre se compose de 584 mem-
bres:

382 républicains.
302 conservateurs.
La majorité qui était, en 1884, de 377
voix, n'est pas plus que de 480; elle est
de moitié.

Les républicains eurent 4,327,609 voix.
Les conservateurs, 3,551,874.
La différence n'est plus que de 785,735
voix, tandis qu'en 1884 elle était de
1,001,909.

Les républicains, depuis 1884, ont perdu
164,067 voix, les conservateurs en ont
gagné 1,812,142.

Cet exposé de la situation électorale est
la seule réponse qu'il y ait à faire aux pa-
rolles de M. de Freycinet:

« La République a les deux tiers de la po-
pulation pour elle. »

Ces paroles constituent un pur mensonge,
car un simple déplacement de 400,000
habitants doit suffire aux élections prochaines
pour renverser la République.

M. de Freycinet a eu beau vanter la so-
lennité de la République, les chiffres sont là.
Un régime qui compte, après seize ans
d'existence, presque autant d'électeurs con-
servateurs que pour lui, est un régime perdu.

EDMOND BÉRAUD.

CONSEIL DE CABINET.
M. de Freycinet, qui est rentré avant-hier

soir à Paris, a présidé hier le conseil de
cabinet. Il a rendu compte à ses collègues
de son voyage, et il a eu quelque peine à
dissimuler l'échec de sa campagne en faveur
de l'union chimérique des républicains.

Tous les ministres étaient présents.
Les ministres ont donné d'hypothétiques
bonnes nouvelles et des mauvaises certaines.

M. de Freycinet a dit que tout s'arrangerait
probablement à Madagascar. M. Sarrien a
cru pouvoir garantir que l'ordre ne serait
plus troublé à Vierzon et M. Sadi-Carnot a
annoncé que le produit du recouvrement des
impôts directs pendant le mois de septem-
bre dernier était inférieur de 3,800,000 fr.
aux évaluations budgétaires et de 3,700,000
au rendement du mois de septembre 1885.

LE RETOUR DE M. GRÉVY.

Le retour de M. Jules Grévy paraît encore
différé. Il ne rentrera à Paris que mardi ou
mercredi.

La coïncidence de ce retard avec la note
officielle annonçant inopinément que « M.
le Président de la République jouit d'une
santé excellente » ne peut manquer de sou-
lever de nombreux commentaires.

LA GRÈVE DE VIERZON

Le nombre des ouvriers qui travaillent
aujourd'hui est de 79; onze contremaîtres
sont aussi rentrés dans les ateliers.

Aucun des ouvriers arrêtés jusqu'à pré-
sent ne fait partie des grévistes; ce sont les
ouvriers d'autres établissements qui ont
montré le plus d'acharnement contre les ou-
vriers de la Société française.

Le procureur de la République, M. Plai-
sant, est arrivé de Bourges à huit heures, hier
matin. De concert avec M. Aunet, juge d'ins-
truction, il a continué l'enquête relative aux
événements du 5 octobre. Quatre nouveaux
mandats d'amener et sept mandats de com-
perution ont été lancés.

M. Jules Guesde, arrivé de Paris hier ma-
tin, s'est rendu avec M. Henry Maret au
syndicat des grévistes.

M. Henry Maret a eu ensuite une entrevue
avec le procureur de la République, auquel
il a demandé la mise en liberté des person-
nes arrêtées.

Le procureur de la République a répondu
qu'il était impossible d'accéder à cette de-
mande.

M. Basly, député de la Seine, est arrivé
hier matin à onze heures; il était attendu à
la gare par MM. Jules Guesde et Vaillant;
deux ou trois cents personnes l'ont escorté,
mais il n'y a eu aucun tumulte.

L'EXPULSION DE M. ZORILLA.

Le Figaro assure que l'ambassadeur d'Es-
pagne, M. d'Albareda, est décidé à deman-
der aujourd'hui à M. de Freycinet l'expul-
sion de M. Ruiz Zorilla.

Cette demande officieuse gênera singulière-
ment plusieurs membres du cabinet qui
sont, comme M. Lockroy, par exemple, tout
particulièrement liés avec le chef du parti
républicain progressif espagnol.

M. de Freycinet s'était d'ailleurs occupé
depuis quelques jours des menées révolu-
tionnaires que l'on signale de l'autre côté
des Pyrénées.

Les dernières instructions télégraphiques
envoyées aux préfets par le président du
Conseil et le ministre de l'intérieur sont très
nettes et très précises. Quiconque traversera
la frontière avec armes ou provisions de
guerre sera arrêté sur-le-champ et les armes
saisies.

Une vingtaine d'Espagnols s'étant réfugiés
lundi sur le territoire français ont été arrê-
tés, désarmés et internés à Angoulême.

Telle a été la première application des dé-
cisions du cabinet.

LA QUESTION JUAREZ

C'en est une, en effet, que va soulever
l'apparition d'une pièce nouvelle qui a
inauguré la saison d'hiver, et au sujet de
laquelle l'administration du Château-d'Eau
a essayé de provoquer du bruit par avance,

en vue de faire de la réclame à son théâ-
tre, mais une réclame de très mauvais aloi,
étant donné le sujet de la pièce.

Ce drame a pour titre Juarez et n'est
autre chose que la représentation, absolu-
ment fantaisiste d'ailleurs, des plus dou-
loureux épisodes de la guerre du Mexique,
représentation où figurent, circonstance
particulièrement aggravante, des personna-
ges encore vivants, comme par exemple
Bazaine et Marquez.

M. Paul de Cassagnac, dans un vigou-
reux article intitulé: Une Indécence, fait en-
tendre une éloquente protestation contre
cette pièce scandaleuse.

M. Paul de Cassagnac fait tout d'abord
observer que c'est la première fois qu'on
permet une exhibition pareille. Mais le di-
recteur du théâtre veut du tapage, il ne
demande pas autre chose. C'est si vrai qu'il
a, disent les journaux, fait une démarche
auprès de l'Association générale des étudiants,
ouvrant une liste pour l'inscription de ceux
qui désireraient assister à la première de
Juarez.

Et le Gouvernement a autorisé au toléré
tout cela!

Et grâce à M. Turquet, les faits contempo-
rains, que l'impartiale postérité n'a pas encore
jugés, vont être portés tout vifs, tout pantelants,
sur les planches, sauf à déchaîner les spectateurs
les uns contre les autres et à changer en arène
tumultueuse et sanglante la pacifique enceinte de
nos théâtres.

Voyons, républicains, lorsque vous teniez
Bazaine, quand vous l'aviez condamné à mort,
il fallait le fusiller.

Mais s'acharner après ce vieillard flétri, banni,
courbé sur sa honte, c'est lâche, oui, c'est lâche!

D'autant qu'avant Metz, et lorsqu'il n'était que
le général de la guerre mexicaine, vous, républi-
cains, vous n'aviez rien à lui reprocher.

Et il était tellement indemne, que c'est sur
votre irrésistible pression que l'Empereur le
désigna pour le commandement de l'armée de
Metz.

Si vous ouvriez le Journal Officiel du temps,

est majeure depuis trois semaines, et n'a de
compte à rendre à personne.

— Si la majorité empêchait les sottises, je
serais sans inquiétude, mais c'est souvent le
contraire.

— Quitter la paroisse, elle, je voudrais voir ça,
par exemple! Mais, non, madame Giron, vous
vous montez la tête sans motif. Ce serait une folie
et une ingratitude et une désobéissance aux vœux
de son père. Or, elle n'est ni folle, ni ingrate, ni
oublieuse, vous verrez bien.

Ils continuèrent à discuter cette hypothèse, en
suivant le chemin vert. C'était le temps de la
fennaison. Des poignées d'herbe sèche pendaient
aux buissons, et, sous le couvert des souches,
l'odeur du foin se mêlait à celle des fleurs de
ronces. Dans le grand pré de la Gerbellière qui
borde le chemin, on fauchait justement ce jour-là.

Le curé et ma tante Giron s'arrêtèrent à la bar-
rière. Toute la ferme était dans le pré; en avant,
dans la plus longue trouée, le vieux métayer, tout
blanc, nu-tête, taillait comme un jeune homme
dans l'herbe épaisse, à grands coups de faux;
après lui venaient deux métiviers loués pour la
récolte et des voisins qu'il avait priés de lui aider,
car le temps était propice et le temps change vite.

Les femmes se tenaient en arrière, dans la partie
déjà fauchée du pré. Elles retournaient l'herbe à
demi-séchée, qui s'éparpillait au bout des fourches.

D'une baie à l'autre, elles s'appelaient et causaient.
Leurs éclats de voix couraient dans la campagne
jusque dans les prés voisins, d'où revenait, comme
une réponse, le vague murmure d'une autre
métairie en fennaison. Les hommes, eux, absorbés
par leur rude tâche, se taisaient. Leurs faux seules
parlaient sans relâche et luisaient dans le soleil
ardent.

Marie et Annette étaient tout près de la barrière:
Annette, avec son teint toujours clair et son air
triste; Marie, la cadette, grande, active et rouge.
Quand Annette vit le curé et ma tante Giron
apparaître près d'elle, elle fit un petit salut de la
tête, et se détourna à moitié sans interrompre son
travail. Marie s'arrêta de faucher, et vint à la bar-
rière. Ma tante parla quelques temps de la mort
de M^{lle} d'Houllins, que les Gerbellière savaient
déjà; puis, changeant brusquement de sujet:

— Eh bien, Annette, dit-elle, te voilà revenue
de Pouancé?

— Oui, madame Giron, répondit la jeune fille à
demi-voix, en jetant un coup d'œil sur les femmes
les plus rapprochées d'elle, comme si elle avait
peur d'être entendue.

— Et ton père t'a remise aux champs?

— Comme vous voyez, il a besoin de moi.

— Et puis, il n'aime guère ton métier, et je
crois qu'il ne serait pas fâché de te voir devenir
métayère; certain gars de ma connaissance le

voudrait bien aussi. Tu sais qui je veux dire?

Annette ne répondit pas, mais, toute confuse et
sentant les larmes lui monter aux yeux, elle regarda
le curé, comme pour implorer son intervention.
Le visage de l'abbé Courtois avait pris tout à coup
l'expression sévère et digne qu'il avait toutes les
fois qu'il exerçait un devoir de sa charge.

— Si vous m'en croyez, dit-il, madame Giron,
venez-vous-en, et laissez cette fille en paix.

Ma tante Giron, très étonnée, mais comprenant
que le curé n'agissait pas sans un motif grave
qu'elle ignorait, quitta la barrière et le suivit.
Quand ils se furent éloignés de quelques pas:

— Vous avez trop parlé, madame Giron, dit le
curé, cette fois-ci et une autre fois encore.
Annette a mieux à faire que de songer à vos
amoureux. Dieu la demande. Elle a la vocation
religieuse.

— Ah! mon Dieu, je n'en savais rien, monsieur
le curé!

— Il est grand temps que vous le sachiez. Oui,
Dieu l'appelle, et le malheur, c'est que le père ne
veut pas la laisser partir.

— Comment, Gerbellière?

— Depuis deux ans qu'elle lui demande d'entrer
en religion, il lui répond qu'il veut la marier. Elle
n'a pas varié, la pauvre fille, ni lui non plus, le
père. Elle avait un peu espéré, au retour de
Pouancé, parce qu'il l'avait bien reçue. Mais voilà

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

XVII

M^{lle} Houllins expira vers onze heures. L'abbé
Courtois et ma tante Giron l'assistèrent jusqu'à
ce que leurs prières et de leurs soins. Quand
elle fut morte, leur sollicitude se tourna vers
Annette. Ils demeurèrent longtemps avec elle,
l'adoucissant de leur mieux l'amertume
de la première douleur. L'après-midi s'avan-
çait quand ils quittèrent la Cerisaie.

Ils prirent par la cour, et prirent le chemin
de la Gerbellière et les ramenaient au
château de la solitude où allait se trouver Marthe.

— Quel dommage, disait l'un, qu'elle ne soit
pas mariée!

— C'est bien votre faute, monsieur le curé,
dit l'autre, qui ne manquait jamais de
s'adresser à l'abbé Courtois; si vous aviez raisonné
un peu, ces sottises de chasse
n'auraient été oubliées et les jeunes gens mariés
longtemps. A présent, que va-t-il se passer?

— Elle est toujours bien libre de ne pas retour-
ner dans la famille de sa mère et de rester ici. Elle

vous trouveriez la phrase célèbre, typique, dans laquelle Jules Favre, votre chef alors, l'appelait NOTRE GLORIEUX BAZAINE.

C'était votre GLORIEUX BAZAINE alors ! Et il avait fait le Mexique !

De quel droit, et avant la capitulation de Metz, lui feriez-vous porter l'infamie de cette capitulation dans le drame de Juarez ?

Faites, si vous le voulez, un nouveau drame appelé la CAPITULATION ; là, il vous appartiendra tout entier, lui qui correspondait avec Thiers et qui trahissait l'Empereur avec le gouvernement de la Défense nationale.

Mais vous n'avez pas le droit, je le répète, de lui faire porter au lendemain de Puebla, et même à la veille de Queretaro, le poids des fureurs que Metz devait soulever.

J'y vois un anachronisme aussi bête que féroce.

M. de Cassagnac fait observer ensuite qu'une guerre, quand elle est déclarée à une autre nation, doit voir tomber toutes les haines de parti.

Si l'on fête Juarez, alors il faut fêter ceux qui commandaient les Russes à l'Alma, ceux qui commandaient les Autrichiens à Solferino et lécher les bottes allemandes après nos effroyables désastres.

Mais, réclamez-vous, Juarez défendait son pays ?

Soit ! mais le roi fugitif de l'Annam ne défend-il pas aussi le sien ? Et nous permettez-vous, si nous en avions l'abominable pensée, soit de le glorifier en plein théâtre, soit de glorifier le chef des Pavillons-Noirs !...

C'est un danger.

Parce que nous sommes déjà bien suffisamment divisés dans notre pauvre France, et qu'il est inutile d'exciter encore les haines politiques en leur donnant le théâtre pour tribune.

Et puis, il y a là-bas, dans un vieux château, une femme, une impératrice, que Dieu, dans sa bonté souveraine, voulut consoler des plus terribles malheurs, en endormant sa raison, en la rendant folle, en jetant un voile qui troubla sa vue et lui cacha les sinistres visions.

Cette femme n'est pas seule au monde. Elle a des parents, comme Maximilien en a aussi.

Ils sont Princes, ils sont Rois, ils sont Empereurs, ces alliés de la folle et du supplicé.

Eh bien ! et en plus de toutes vos fautes commises, en commettez-vous une autre, celle de blâmer les alliances françaises comme vous froissez le patriotisme de nous tous ?

Et dire que M. Turquet fait annoncer que si la Chambre abolit la censure, il remplacera la censure par un projet de loi, aux termes duquel on exercerait des poursuites contre quiconque ferait représenter une pièce contenant DES OUTRAGES AUX BONNES MŒURS, OU DES ALLUSIONS TROP DANGEREUSES, TANT AU POINT DE VUE EXTÉRIEUR QU'INTÉRIEUR !

Quand vous ne tiendrez plus la censure, vous ferez comme vous pourrez, dit en ter-

plus d'une semaine qu'il est redevenu brutal avec elle. Il ne lui dit rien, mais elle sait bien ce que ça veut dire ; et vous voyez comme elle a de la peine et comme elle est transie devant vous.

Ma tante écoutait ; un regret cuisant s'emparait d'elle.

— Ah ! monsieur le curé ! Ce Gerbellière ! Quel malheur ! Comment réparer ? Que faut-il faire ? répétait-elle.

— L'approuvez-vous ?

— Mille fois non !

— Eh bien, allez le lui dire.

— J'y vais, monsieur le curé.

— Mais non, pas tout de suite, dit l'abbé en haussant les épaules. Les femmes sont ainsi : elles font volontiers une sottise pour en réparer une autre. Vous voyez bien qu'il fauche ? Vous n'irez pas lui dire dans son champ : Gerbellière, tu es un mécréant. Patientez une demi-heure. Il rentre toujours un peu avant son monde. Vous le trouverez seul chez lui.

Ma tante Giron accompagna le curé jusqu'au bourg, prévint Rosalie de ne pas l'attendre le soir, et repartit dans la direction de la Cerisaie, où elle avait promis à Marthe de revenir passer la nuit.

En longeant la barrière du pré de la Gerbellière, elle jeta un coup d'œil sur le groupe des faucheurs qui atteignaient bientôt l'extrémité du champ. Le vieux chef n'était plus là.

minant M. de Cassagnac, mais tant que vous la tenez encore, monsieur Turquet, ayez donc le courage et la pudeur de vous en servir !

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Madrid 7 octobre. — La crise ministérielle se borne à la démission des ministres de la guerre, de la marine et de l'intérieur.

On croit que la reine chargera encore M. Sagasta de former un cabinet nouveau ; le ministre serait d'une couleur plus libérale. On croit que MM. Moret et Puigcerver continueront à en faire partie.

BULGARIE. — L'idée d'une conférence mise en avant pour régler la question bulgare avait été suggérée par l'Angleterre ; l'Autriche s'y serait prêtée très volontiers ; mais M. de Bismarck n'est, dit-on, pas favorable à ce projet. Il craindrait de le voir repousser formellement par la Russie et il ne veut pas risquer un échec qui l'engagerait peut-être trop dans les difficultés orientales.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 octobre.

Nos rentes réalisent aujourd'hui une nouvelle avance : 3 0/0 à 83.05, 4 1/2 0/0 à 110.62.

Les obligations Foncières et Communales à lots du Crédit Foncier continuent à progresser sous l'influence des nombreuses demandes dont elles sont quotidiennement l'objet. L'action reste en grande fermeté à 1,418.

La Société Générale subit après le détachement de son coupon un léger temps d'arrêt ; on le traite à 485 ; mais les achats suivis qui s'effectuent à ce cours font prévoir, à bref délai, la conquête du pair.

L'action de la Société des Dépôts et de Comptes Courants participe comme les titres de la plupart de nos établissements de crédit au mouvement général de hausse. On est à 605, le coupon du 2 novembre laissera certainement ce titre au-dessus de 600.

Aucune valeur ne présente plus d'aléa que le bon privilégié de l'Assurance Financière cote à 185 après avoir été émis à 700. La société est engagée dans les procès ou la légalité de ses opérations est contestée.

Le Panama a reconquis une grande fermeté et se tient à 400. Tout concourt d'ailleurs dans la situation de l'entreprise à maintenir cet état satisfaisant. Les obligations 6 0/0 sont très recherchées à 430 et 431.

Vigoureux mouvement de hausse sur les actions de nos Chemins de fer et particulièrement sur le Nord qui a effleuré le cours de 1,600. Fermeté des obligations.

Nouvelles militaires.

Depuis le 1^{er} octobre, le supplément de solde accordé aux troupes en résidence à Paris et aux garnisons de Vincennes, Versailles et Fontainebleau est supprimé.

L'origine de cette indemnité est assez ancienne, elle remonte à 1837 ; elle avait pour raison la cherté des vivres dans la capitale et dans les centres, incidemment encombrés de troupes. En 1870 et 1871, elle s'est trouvée accordée à toute une armée. Mais un rapport du général Boulanger, daté du 11 mars dernier, a établi que les ordinaires

— Bon, pensa ma tante Giron, il est à la Gerbellière.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 11 octobre 1886,

DÉBUT DE LA TROUPE D'OPÉRA

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de HALÉVY.

Distribution :

| | |
|--|---------------------------------|
| Olivier d'Entraques..... | MM. Bianconi. |
| Hector de Byron..... | Guernoy. |
| Le capitaine Roland..... | Norval. |
| Le grand prévôt..... | Huguet. |
| Narbonne..... | Rima. |
| Rohan..... | Robert. |
| Gontaud..... | Constant. |
| Créqui..... | Boucher. |
| Un huissier..... | Penard. |
| Athénais de Solange..... | M ^{mes} Lebac-Espigat. |
| Berthe de Simiane..... | Guilbert. |
| La grande maîtresse..... | Schils. |
| Une demoiselle d'honneur..... | Prioleau. |
| Mousquetaires, demoiselles d'honneur, etc. | |

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4

des garnisons de Reims, Rouen, Orléans et autres, où les vivres sont aussi chers qu'à Paris, se suffisent à eux-mêmes sans allocations supplémentaires.

Mais les raisons qui rendent moins coûteuse la vie en commun n'existent pas pour la vie individuelle, l'indemnité est maintenue pour les officiers et assimilés.

VELOCEPÉDISTES ET COUREURS

Nous lisons dans le Progrès militaire :

« Pendant les dernières manœuvres, la 41^e division d'infanterie, commandée par le général de Boisdenemets, a employé des vélocipédistes et des coureurs pour la transmission de certains ordres. Ces vélocipédistes ont été recrutés, au nombre de quatre, parmi les réservistes et les soldats assistant aux grandes manœuvres. Deux d'entre eux furent attachés à la 21^e brigade, les deux autres à la 22^e.

Leur service le plus important consista à porter, aux régiments, aux chefs de brigade les ordres concernant le gîte, le service des subsistances et des munitions, et à relier les corps de troupes aux convois, aux fourgons régimentaires et aux services des ambulances.

Pendant toute la durée des opérations, le vélocipédiste attaché au général commandant la 21^e brigade a parcouru une moyenne de quarante à cinquante kilomètres par jour.

Le vélocipédiste attaché à M. le général de Boisdenemets a eu à porter une dépêche de Toul à Sainte-Menehould. Il a accompli ce trajet, aller et retour, dans un laps de temps qui a permis de reconnaître combien ce genre de locomotion peut être utile dans certains cas.

En outre, le 26^e de ligne a employé plusieurs soldats entraînés depuis longtemps à franchir rapidement, à pied, de longues distances. M. Roy, qui a couru contre M. Weis, dit l'« Homme-Étincelle », a parcouru quatre kilomètres en un quart d'heure. On a retiré un grand avantage, dit le Progrès de l'Est, de ces coureurs, qui, sur un ordre, mettent sac à terre, partent à une allure rapide et vont communiquer, pendant la bataille, des ordres à des détachements éloignés du centre du commandement.

Comme on le voit, les coureurs et les vélocipédistes sont appelés à rendre de grands services sur les derrières d'une armée en mouvement, pour relier les corps avec les magasins, les fourgons et les divers services administratifs.

Pris isolément, le coureur fera en plein champ ce que le vélocipédiste fera sur la route, et, si l'on combinait ces deux moyens de transmission rapide, le coureur traversant les terres ouvrées, venant communiquer sa dépêche au vélocipédiste placé sur la route la plus voisine du corps qu'il accompagne, on réaliserait encore une grande économie de temps.

En résumé, alors que les chevaux des officiers d'état-major étaient surmenés et qu'il était absolument nécessaire de les faire reposer, le vélocipédiste, bien entraîné, était encore prêt à rendre des services.

Quant au véhicule employé par ce dernier, le tricycle semble préférable au bicycle. Il est d'abord moins sujet aux accidents. Le vélocipédiste, bien assis, n'éprouve pas avec celui-là les douleurs et les fatigues que lui occasionne la selle étroite du bicycle, et ce que l'on perdra en vitesse on le gagnera par l'augmentation de la durée du travail. »

COURSES DE RÉSISTANCE DANS LA CAVALERIE ALLEMANDE

Le correspondant italien de l'Esercito italiano donne quelques détails à ce journal sur les exercices d'entraînement en honneur dans la cavalerie allemande :

Deux officiers du 47^e dragons ont fait en trois jours la route de Sudwigslust à Trep-tow, fournissant un parcours de 415 kilomètres par jour.

Deux lieutenants, dont l'un montait un cheval provenant de l'élevage français, ont fait deux fois la route de Stralsund à Greifswald, aller et retour en 2 heures 40.

Un officier prussien du 2^e hussards, le lieutenant de Pressentin, a fait en 80 heures avec le même cheval, la route de Posen à Vienne.

Deux officiers du 44^e dragons ont fourni, pendant six jours, un parcours de 90 kilomètres par jour.

Deux lieutenants d'artillerie ont fait en deux jours les 290 kilomètres qui séparent Ulm de Darmstadt.

Il est à remarquer que ces brillants parcours ont été fournis par des chevaux pur-sang, et par des chevaux provenant de races normande, irlandaise ou mecklembourgeoise. Nous venons de citer les courses de résistance dont on a le plus parlé en Allemagne, des officiers ont éprouvé, de la même manière, la résistance de leurs chevaux, qui sont en parfait état après avoir subi ces dures épreuves.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Monsieur le Rédacteur,

Notre cité est encore sous l'émotion du coup qui vient de la frapper dans une de ses principales familles. De tous côtés on entend encore répéter ce cri de sympathique douleur ? Quel malheur ! Oui, quel malheur pour la mère, l'épouse, les enfants !

Quel malheur aussi pour le pauvre, l'ouvrier, pour les catholiques de Saumur !

S'il y avait quelques consolations humaines pour de pareils deuils, la famille Mayaud de la Bouillerie l'eût trouvée dans les magnifiques obsèques qui ont été faites à leur cher défunt.

Aucune sépulture peut-être, on n'avait vu, à Saumur, une assistance aussi nombreuse, aussi pénétrée d'un religieux recueillement. Mais ce qui donnait surtout aux funérailles de M. Fernand Mayaud un caractère particulier de pompe et de solennité, c'était le concours des ouvriers. Ils étaient là ces braves gens marchant derrière le char funèbre, graves, silencieux, portant leur brancard chargé de magnifiques couronnes.

Ils étaient venus honorer un homme de bien, « leur regretté patron » qui était devenu leur ami.

Honneur aux ouvriers de Saumur ! Ils ont fait noblement leur devoir. Ils ont rendu à la famille Mayaud un hommage dont elle a droit d'être fière.

Qu'on cesse donc de calomnier les travailleurs : quoiqu'on puisse dire, je soutiendrai toujours que l'ouvrier a du cœur, qu'il est bon, généreux et reconnaissant ; et pour mon compte, je ne croirai jamais à la vérité de ce propos que j'ai entendu tenir le jour des funérailles :

« Et dire que s'il y avait demain des élections municipales, ces braves gens se laisseraient encore séduire par des politiciens qui les ont toujours trompés et voteraient pour ceux qui ne savent que les flatter et ne craignent que leurs ennemis. »

UN AMI DES OUVRIERS.

SAUMUR.

On a arrêté hier soir, au café des Arts, un jeune homme accusé et pris en flagrant délit de vol.

Depuis quelques jours, on s'aperçoit au café, de la disparition de vins. Ne pouvant accuser personne injustement, le propriétaire fit descendre dans la cave les agents de police qui, blottis derrière des portes closes et autres objets, montèrent la faction en attendant la descente du voleur.

Celui-ci ne se fit pas beaucoup attendre, il arriva à son heure habituelle et les agents de police le saisirent au collet au moment où il se croyait parfaitement en sûreté.

Il a été conduit à la prison de Saumur.

On lit dans la France militaire :

« Le ministre de la guerre vient d'adresser à l'éminent général L'Hôte la liste des instructions résumées de toutes les instructions qu'il a données et fait pratiquer au camp de Châlons pendant les manœuvres des deux divisions de cavalerie dont nous avons signalé les importantes opérations.

Ces instructions seront ensuite portées à la connaissance des officiers de cavalerie de tous nos régiments. »

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Dans la liste des jurés pour le 45 novembre nous remarquons les noms suivants :

MM. Urbain Plassais-Ory, propriétaire à Saumur.

Jules Brière, négociant à Saumur.

Emile Charbonneau, propriétaire à Saumur.

Victor Gautier, notaire à Saumur.

Jules Degrez, notaire à Saint-Clément-des-
Lèves.
François Bon, propriétaire à Montreuil-
Belley.
Jean Onillon, propriétaire à Trémont.

Théâtre de Saumur.

DÉBUT DE LA TROUPE DE COMÉDIE

Lundi a eu lieu sur notre scène l'ouver-
ture de la saison théâtrale et le début de la
troupe de drame et comédie de notre nou-
veau directeur, M. Neveu, l'excellent et sym-
bolique artiste qui, ces deux dernières
années, a si grandement contribué à l'éclat
de nos représentations lyriques.

Le spectacle se composait de la *Closerie des
Genêts*, qui est encore aujourd'hui un des
meilleurs drames du répertoire. A notre
grand regret, nous n'avons pu assister à cette
première soirée. Mais nous savons, par les
personnes compétentes qui se sont rendues
au théâtre, que l'ouvrage de Frédéric
Soulié a été très convenablement interprété,
et que le public n'était ni plus ni moins nom-
breux qu'à la représentation de la *Closerie
des Genêts* donnée au début de la dernière
campagne théâtrale par la troupe de M.
Brelon.

Dimanche, au Cirque-Théâtre d'Angers,
la *Closerie des Genêts* avait déjà été jouée par
les mêmes artistes. Nous croyons devoir re-
produire les appréciations du *Patriote de
l'Ouest* sur cette représentation qui a été le
premier de celle du lendemain à Saumur :

LA CLOSERIE DES GENÈTS

Muchou de monde au Théâtre-National. C'est
la *Closerie des Genêts* n'est pas le premier
drame venu ; d'ailleurs, le début de la troupe dra-
matique excitait la curiosité. Cette troupe est bonne
et nous espérons que nous aurons ici quelques représen-
tations agréables.

On constate dès en commençant le grand suc-
cès de la soirée de dimanche. Après chaque acte, il
y a de chaleureux rappels.

Après avoir noté quelques souvenirs per-
sonnels des représentations dramatiques d'il-
y a douze ou quinze ans, à Angers, notam-
ment le grand succès de M. Chantilly et de
sa troupe, le *Patriote* continue ainsi :

«...en y regardant d'un peu près on
découvrirait que la troupe Chantilly laissait quel-
que peu à désirer ; dans tous les cas, celle que
nous venons de former M. Neveu est de nature à con-
venir les plus difficiles. Il a tenu compte de
ce qu'avait beaucoup d'Angévins de voir la
comédie et le drame joués convenablement.

Le drame de Frédéric Soulié a été représenté
d'une façon satisfaisante.

M. Mallet, grand premier rôle, a tenu supé-
rieurement le rôle difficile de Kérouan, rôle
peu sympathique, malgré la noblesse des
sentiments du personnage.

«...nos compliments à MM. Bernard et
Laguet, ainsi qu'à M. Duchateau, le meilleur
comédien que nous ayons eu depuis longtemps.

«...nous donne pour peu de temps à M. Duchateau
l'honneur d'être devenu l'artiste préféré du public.

«...à beaucoup applaudi cet inamovible de
notre scène qui se nomme M. Leprin ; c'est un
vrai ami que nous retrouvons chaque année

«...le reste de l'interprétation masculine était
très satisfaisant.

«...nous passons au côté féminin, nous demeu-
rons dans un grand embarras. Par qui commen-
cer ? Il s'agit de donner des louanges.

«...le rôle absolument antipathique de Léona
a été tenu par M^{lle} Duchâtel ; celle-ci, avec une
autorité, un talent très accusés, très net,
nous a fait applaudir dans cet odieux person-
nage.

«...Duchâtel est un excellent premier rôle, ce
que nous rencontrons rarement au Cirque.

«...est vrai que depuis longtemps nous ne ren-
controns pas d'ingénuité semblable à M^{lle} Féal ;
de délicates intentions !...

«...nos compliments aussi à M^{lle} Adam,
qui a été remarquable dans le rôle de Louise Kérouan.

«...à eu de très beaux moments et a fait verser
de vraies larmes aux auditeurs.

Lundi prochain, à Saumur, début de la
troupe d'opéra dans les *Mousquetaires de la
Reine*, l'œuvre remarquable d'Halévy, repré-
sentée ces jours derniers à Angers, puis à
Saumur, et qui a valu aux interprètes des
très mérites.

CHOLET.

Inauguration du théâtre. — Mardi dernier
a eu lieu l'inauguration du théâtre de Cholet
par l'excellente troupe d'opéra d'Angers diri-
gée par M. Neveu, laquelle a joué les
Mousquetaires de la Reine, le charmant opéra-
comique d'Halévy.

Tous les artistes ont reçu le plus chaleu-
reux accueil, et les bravos et les rappels ne
leur ont pas été ménagés. Disons de suite
que ces faveurs du public étaient parfaite-
ment méritées.

L'orchestre et son excellent chef, M. Le-
long, n'ont pas non plus été oubliés.

La représentation a été des plus brillan-
tes, et à Cholet comme à Angers, M^{mes} Lebec-
Espigat et Guilbert ont remporté un vérita-
ble succès.

M. Norval a été très goûté dans son rôle
du capitaine Roland ; succès aussi pour les
deux ténors.

Est-il besoin de dire que la jolie salle de
spectacle était comble, archi-comble, et
qu'on a malheureusement dû, faute de place,
refuser un très grand nombre d'entrées ? La
population a marqué, par son empresse-
ment, toute la satisfaction qu'elle éprouve
d'avoir un théâtre....

M. Chevalier, l'habile architecte du théâ-
tre, a droit aux plus grands éloges. Il a su
tirer parti, avec beaucoup d'art et de talent,
de l'espace restreint dont il disposait. La
salle, fort jolie, est décorée avec goût et élé-
gance. Les sièges y sont confortables et d'un
accès facile, quoiqu'il n'y ait pas un pouce
de terrain perdu. La scène est fort bien agen-
cée. Les loges des artistes sont spacieuses et
coquettes ; enfin, un magnifique et large es-
calier, en pierre blanche, à double rampe,
permet d'évacuer rapidement la salle, chose
de la plus haute importance dans un théâtre.
Un vaste foyer occupe le rez-de-chaussée.

La beauté extérieure de cet édifice répond
à l'élégance de l'intérieur. Et la vaste place,
dont il est devenu le plus beau monument,
offre un très agréable coup d'œil.

L'ACCIDENT DE SAINT-MATHURIN.

Le 2 octobre, M. Perdriau, Louis, pro-
priétaire à Chemellier, se rendait en voiture
à Angers, lorsqu'arrivé sur les bords de la
Loire, commune de Saint-Mathurin, il aper-
çut une charrette de foin arrêtée oblique-
ment sur la route. Il était environ quatre
heures du matin ; aussi on ne distinguait ni
conducteur ni cheval.

M. Perdriau descendit et s'approcha du
chargement ; un triste spectacle s'offrit à ses
yeux. Le malheureux conducteur était res-
serré entre le parapet et les brancards de la
charrette ; il ne donnait plus signe de vie.
Le cheval, qui avait franchi le petit mur,
haut d'environ un pied, était resté suspendu
au-dessus du talus qui borde la Loire, pen-
dant que la charrette faisait contre-poids
sur la route. Aussitôt M. Perdriau, aidé de
plusieurs hommes qui passaient en ce mo-
ment, s'empressa de dételier le cheval pour
dégager la victime. L'animal était déjà
étouffé par son harnais ; il retomba inerte
sur le talus.

«...on eut écarté la charrette, on consta-
ta que le conducteur était également mort ;
il avait dû être tué sur le coup, car il avait
la poitrine écrasée.

A ce moment arrivèrent plusieurs cultiva-
teurs de Coutures qui, partis en avant avec
des chargements de paille, revenaient sur
leurs pas, inquiets de ce que leur compa-
triote ne les suivait plus. Ils déclarèrent que
la victime s'appelait Guibert, René, cultiva-
teur au village des Gardes. Cet homme était
assis sur le *sainéant* au-devant des roues
quand eux l'avaient quitté. Le cheval avait
sans doute pris peur et s'était jeté brusque-
ment à l'écart ; Guibert, en courant pour
saisir l'animal à la bride, avait été arrêté
dès le premier pas par le brancard et le pa-
rapet. (Journal de Maine-et-Loire.)

ASSASSINAT

à Saint-Germain-des-Prés
(Nouveaux détails)

Nous avons annoncé, hier, le crime com-
mis à la Pichauderie, commune de Saint-
Germain-des-Prés, sur la personne du sieur
Pinier, vieillard de 62 ans.

Voici des détails sur cette affaire :

Mardi dernier, la femme Lévêque, domi-
ciliée à Saint-Germain, prévenait les auto-
rités de la commune qu'elle venait de trou-
ver le sieur Pinier, de la Pichauderie, as-
sassiné dans sa maison. Avis de ce crime

fut aussitôt donné à la gendarmerie de
Saint-Georges, qui prévint le parquet d'An-
gers aussitôt.

A moitié chemin de la gare de Saint-
Georges et de Champocé, à un kilomètre
environ de la ligne ferrée de Nantes à An-
gers, au milieu des vignes et sur un point
assez élevé pour permettre de découvrir les
coteaux voisins et les rives de la Loire, se
trouve une petite maison d'apparence très
modeste et composée seulement d'un rez-
de-chaussée. Cette maison, éloignée de 500
mètres environ des habitations voisines, ha-
bitée par le sieur Pinier (René), l-victime
de cet assassinat : c'est la Pichauderie.

Pinier (René), propriétaire à la Pichau-
derie, âgé de 72 ans, veuf, était encore très
vigoureux. Ses enfants, au nombre de qua-
tre, sont mariés et estimés de toute la popu-
lation. Pinier vivait du produit de ses terres
et avait quelques économies que les enfants
évaluent à 900 francs.

D'après l'état de décomposition du cada-
vre, le crime remonterait à dimanche. Diffé-
rentes bouteilles de vin et d'eau-de-vie lais-
sées sur la table permettent de croire que le
crime a été commis après boire. L'instru-
ment qui a servi à commettre ce forfait est
contondant. Le coup a été frappé derrière
l'oreille gauche et a fracassé le crâne pen-
dant que la victime était près de la table,
sur laquelle on remarque des éclaboussures
de sang. Ce côté de la tête est brisé et pré-
sente une large plaie d'où le sang s'est
échappé en abondance. Il n'y a pas eu de
lutte, la mort a été instantanée.

Chaque matin, la femme Lévêque, de la
ferme la plus voisine, envoyait à M. Pinier
du lait par ses enfants. Lundi dernier,
ceux-ci n'ayant pu se faire ouvrir la porte,
après avoir appelé et frappé à diverses re-
prises, s'en retournèrent chez eux. Mardi
matin, la pluie tombant abondamment, la
femme Lévêque alla elle-même porter son
lait.

Elle frappa et elle appela en vain comme
ses enfants avaient fait la veille. C'est alors
qu'ayant un pressentiment de quelque
chose d'extraordinaire, elle appuya sur le
loquet, et, la porte s'ouvrant, elle vit la
maison dans un désordre complet. Les
marches de sang qu'elle aperçut aussitôt lui
révélèrent le crime et elle courut faire part
aux autorités de sa sinistre découverte.

Le parquet d'Angers arriva, dès mercredi
matin, sur les lieux. Voici le spectacle qui
s'offrit à ses yeux :

Le propriétaire de la petite maison de la
Pichauderie, le sieur Pinier, gisait dans son
sang, la face contre terre ; l'assassin avait
pris la peine de placer la tête de sa victime
sous son lit et de retirer les couvertures
pour la cacher. Il plaça ensuite sur le cada-
vre une *fourche en fer*, un *fouet*, et une *petite
pioche*. Une *peau de bique* recouvrait deux
larges mares de sang, et auprès il y avait
des ordures déposées sans doute par l'as-
sassin. Une armoire avait été ouverte et
fouillée en tous sens et ne laissait pas de
doute que le mobile de ce crime était le vol.

Une enquête commencée aussitôt par le
parquet fit élever de graves soupçons sur un
sieur Joly (Lucien), couvreur, âgé de 29 ans,
marié et père de deux enfants, domicilié à
un kilomètre environ du lieu du crime. La
réputation de Joly est des plus mauvaises ;
il est ivrogne, braconnier, paresseux et bru-
tal. Sa famille est dans la plus profonde mi-
sère et était réduite à la mendicité.

Dimanche soir il rentra chez lui, ivre,
vers 10 heures, en annonçant à sa femme
qu'il allait en prison pour avoir, à la suite
d'une discussion, lancé sa boue à la tête de
de M. de Cumont. Voyant le désespoir de
sa femme, il tenta de lui faire croire qu'il
avait menti.

Lundi matin, il partit à la *Villette* chez M.
Charbonnier, mais ne put travailler ; il alla
ensuite à la Guibrette, chez M. Barillet, où il
essaya encore de travailler, mais en vain.
Dans ces deux endroits on remarqua chez
lui une préoccupation extraordinaire et une
surexcitation que l'on ne s'expliquait pas.

Mardi, il vint, paraît-il, à Angers, proba-
blement pour cacher l'argent volé. En ren-
trant chez lui, le soir vers 11 heures, les
gendarmes l'arrêtèrent et le conduisirent à
Saint-Georges. Les enfants Pinier croient
qu'il a été volé 8 à 900 fr. chez leur père.

Les perquisitions faites au domicile de
Joly amenèrent la découverte d'une paire
de gros sabots, sous la table, d'une blouse
et d'un marteau de couvreur, tout maculé
de sang. Interrogé sur cette découverte, la
femme Joly répondit que c'était du « sang
de lapin ». Ayant été invitée à montrer la

peau, elle en apporta une toute sèche, qui
ne pouvait assurément confirmer sa ré-
ponse.

Joly fut alors conduit sur le lieu du crime,
où eut lieu la confrontation. A toutes les ques-
tions qui lui furent posées il répondit négati-
vement ; il nie énergiquement être l'auteur
de ce crime.

Après les charges pesant sur lui, malgré
ses dénégations, Joly fut conduit à la prison
d'Angers. L'opinion générale n'en accuse
pas d'autre et affirme que la justice a mis
la main sur le vrai coupable. En passant à
Saint-Georges, toute la population était
ameutée contre Joly.

BOURGUEIL. — Un grave accident est arrivé
mercredi matin, à la gare de Port-Boulet.

Un homme d'équipe, du nom de Lu-
meau, transportait d'un wagon à un autre
un coffre-fort du poids de 500 kilog.,
lorsque le pont qui lui servait de passerelle
fit bascule.

L'homme d'équipe tomba avec la passe-
relle entre les wagons et sous le coffre-fort.

Dégagé aussitôt par ses camarades, il a
été porté à son domicile dans un état in-
quiétant.

Cet homme est marié et père de trois
enfants en bas âge.

PROMENADE A FOND DE TRAIN

Un membre du Véloce-Club de Tours, M.
L. T., a, paraît-il, l'intention d'accomplir en
6 jours, sur son tricycle, un parcours de
mille kilomètres.

Son départ probable est fixé au 24 cou-
rant. Nous donnerons prochainement l'itiné-
raire suivi par ce hardi tricycliste.

NANTES.

Un conflit vient d'éclater entre le conseil
municipal de Nantes, qui est en majorité
républicain, et la commission départemen-
tale du conseil général de la Loire-Infé-
rieure, qui est en majorité conservatrice.

Le maire de Nantes avait transmis à la
commission départementale, pour solliciter
l'avis préalable que, aux termes de la loi,
celle-ci doit donner, une demande d'aug-
mentation des droits d'octroi. Le maire,
dans cette demande, faisait connaître qu'il
fallait au budget municipal une ressource
supplémentaire immédiate d'un million et
demi.

La commission départementale a répondu
qu'elle ne pouvait donner un avis favorable
à la création des nouvelles taxes, attendu
qu'il ne lui était pas démontré que les taxes
spéciales fussent indispensables pour assu-
rer les services municipaux et qu'elles sont
réellement affectées à des besoins déter-
minés et temporaires.

Fort heureux, pour les contribuables de
Nantes, que le conseil général du départe-
ment ne soit pas taillé sur le modèle de leur
conseil municipal.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 40 octobre 1886,
de 4 à 5 heures du soir.

Programme.

- 1° Allegro militaire X.
 - 2° François les Bas-Bleus MAYEUR.
 - 3° Les Gouttes d'Or, pour piston... CORBIN.
 - 4° La Fille du Tambour-Major, fantaisie OFFENBACH.
 - 5° La marche du Prophète MEYERBEER.
- Le Chef de musique,
GOURBAULT.

Avis à nos lecteurs. — A L'ÉPICERIE
CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain
ou cassé, 1^{er} choix, 0 fr. 95 c. le kilo ; —
le sucre cristallisé de canne pour le vinage
des vins, 0 fr. 90 c. le kilo ; — le sucre
cassé régulier, 1 fr. 05 c. le kilo ; — le Café
Zauzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2
kilo.

Grand Théâtre d'Angers.

Au premier jour : *Le COEUR et la MAIN*, opé-
rette.

Dimanche 10 octobre.

A 2 heures, MATINÉE au Grand-Théâtre
GAYAUT, MINARD et C^{ie}, comédie en 3 actes,
de M. Edmond Gouinot.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, 5, rue Pavée.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 11.

Habité par M. Thibault.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (684)

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON

Avec Remise et Écurie, A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LEGOU, avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à Saumur. (489)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Le DIMANCHE 10 OCTOBRE 1886, à deux heures du soir, à Montglan, commune de Bagneux, dans une maison dépendant de la succession de M^{lle} Pauline DROUARD.

Il sera procédé à la vente de la récolte, sur pied, de 1 hectare 55 ares de vigne rouge et blanche, en une pièce sise audit lieu de Montglan.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER DE SUITE Maison meublée

Avec Remise, Écurie et Jardin, Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 4.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (644)

A LOUER PRÉSENTEMENT MAISON

Avec Remise et Écurie Rue des Boires.

Cette maison se compose de salle à manger, salon, cuisine et trois chambres à coucher.

S'adresser, pour visiter, à M. MOURLARD, menuisier, même rue, n° 21.

A LOUER DE SUITE ÉCURIE à 4 PLACES

Remise, Deux chambres et grenier au-dessus, cour, eau de Loire, etc.

S'adresser rue de Bordeaux, 5 ou 62.

A VENDRE Six Chiens courants

Tous bien dressés.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

A VENDRE UN EXCELLENT PHAÉTON

D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

PONEYS A VENDRE

Rue d'Orléans, 69.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de saisie-exécution.

A Grézillé, au lieu dit La Croix, dimanche prochain 10 octobre courant, à midi, et jours suivants,

Il sera procédé, par autorité de justice et par le ministère de M^e RENAULT, huissier à Gennes,

A la continuation de la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets mobiliers dont suit le détail, saisis sur M. U. PRIOU-CAILLEAU, propriétaire à Grézillé, canton de Gennes.

On vendra :

Un salon, salle à manger, argenterie, vaisselle, batterie de cuisine, chambres à coucher, linge en grande quantité, chevaux, charrettes, voitures, harnais, une grande quantité de foin, vins en carrels et en bouteilles, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

AVIS

Les bureaux de La Nationale, compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, sont transférés rue du Temple, n° 24. (690)

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

Par adjudication amiable, En l'étude de M^e CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

UNE BELLE MAISON

Entre cour et jardin, Sise à Longué, rue de la Loi Occupée par M. Sausseureau, marchand de vins.

Mise à prix : 15.000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit M^e CAILLEAU.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le DIMANCHE 10 OCTOBRE 1886, à une heure du soir,

Dans une maison sise au Coudray-Macouard, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire, à la vente aux enchères publique des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Étienne ALLEAUME.

On vendra notamment :

Pelles et pincettes, vaisselle, chaises, buffet, armoire, tables, buches, pendule, bois de lit, couettes et traversins, draps, chemises, vêtements à usage d'homme, bouteilles vides, 350 kilogrammes de luzerne, faux, pelles, tranches, pics et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A CÉDER PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

M. HURTAULT a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CHEVREY, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet POUR COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges, Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul fabricant Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

Raccommodages et travaux de couture, cousus à la main. S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

Une INSTITUTRICE anglaise, vivante dans une famille, à Saumur, désire donner quelques leçons. S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

En cours de publication dans **LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES AVENTURIERS SOUS LOUIS XIII

Par GUSTAVE AIMARD.

THERÈSE VALIGNAT

Par CHARLES MÉROUVÉL

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS : DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVÉL, Camille Blas, Alfred de BAZHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 OCTOBRE 1886

| Valeurs au comptant | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant | Clôture précé. | Dernier cours. |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| 3 % amortissable | 82 80 | 82 90 | Est | 817 50 | 820 | OBLIGATIONS. | | | Gaz parisien | 520 | 520 |
| 3 % (nouveau) | 83 05 | 83 14 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1260 | 1270 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 521 | 522 | Est | 391 | 391 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 106 60 | 106 60 | Midi | 1161 | 1175 | — 1865, 4 % | 519 25 | 520 | Midi | 390 25 | 390 45 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 110 60 | 110 57 | Nord | 1585 | 1585 | — 1869, 3 % | 410 | 409 | Nord | 398 | 398 |
| Obligations du Trésor | 514 50 | 510 | Orléans | 1330 | 1340 | — 1871, 4 % | 398 | 398 50 | Orléans | 392 25 | 392 50 |
| Banque de France | 4165 | 4240 | Ouest | 862 50 | 865 | — 1875, 4 % | 522 | 523 50 | Ouest | 391 50 | 391 |
| Société Générale | 485 | 485 | Compagnie parisienne du Gaz | 1432 50 | 1435 | — 1876, 4 % | 521 | 523 | Paris-Lyon-Méditerranée | 390 45 | 391 |
| Comptoir d'escompte | 1003 | 1007 50 | Canal de Suez | 2088 75 | 2075 | Bons de liquid. Ville de Paris | 534 | 535 | Paris-Bourbonnais | 390 | 392 |
| Crédit Lyonnais | 560 | 566 25 | C. gén. Transatlantique | 493 50 | 492 50 | Obligat. communales 1879 | 474 50 | 474 | Canal de Suez | 585 | 584 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1415 | 1420 | Russe 5 0/0 1870 | 100 50 | 100 50 | Obligat. foncières 1879 3 % | 480 | 480 50 | | | |
| Crédit mobilier | 283 75 | 275 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 381 50 | 381 50 | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE LÉTAT

| SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS | | | | | | | | SAUMUR — BOURGUEIL | | | | | | | | SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|-----------|--------------------|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|----------|---------------------------|------------|------------|-------------|------------|-----------|-----------|------|------|------|-------|
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Expr. soir | Mixte soir | Mixte soir | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | | | | |
| Saumur (orl.) | 2 12 | 6 54 | | | 1 56 | 8 34 | | Loudun | | 8 42 | | | 1 53 | 9 11 | | | | | Saumur | 3 08 | 6 55 | 9 13 | 1 21 | 3 28 | 7 10 | 10 10 |
| Saumur (état) | 2 08 | 6 50 | 8 28 | 10 30 | 1 53 | 8 05 | 8 30 | Thouars | | 6 15 | 12 40 | 1 30 | 4 24 | 9 12 | 10 10 | | | | St-Martin | | 7 04 | 9 26 | 1 33 | | 7 31 | |
| Nantillyhalte | 2 19 | 7 04 | 8 37 | 10 45 | 2 03 | 8 15 | 8 43 | Montreuil (a) | | 6 48 | 12 59 | 2 03 | 4 53 | 9 45 | 10 29 | | | | St-Clément | | 7 15 | 9 35 | 1 40 | | 7 41 | |
| Varr.-Chacé | | 7 10 | 8 48 | 10 52 | | 8 22 | 8 49 | — (dép.) | | 6 58 | 1 | 2 23 | 5 03 | 9 54 | 10 30 | | | | Les Rosiers | | 7 23 | 9 41 | 1 47 | | 8 23 | 11 12 |
| Brézé s.-Cyr. | | 7 18 | 9 02 | 11 | | 8 30 | 8 56 | Brézé s.-Cyr. | | 7 19 | | 2 38 | 5 17 | 10 09 | | | | | La Ménitère | | 7 31 | 9 53 | 1 57 | | 8 58 | 11 12 |
| Montreuil (a) | 2 37 | 7 31 | 9 19 | 11 15 | 2 21 | 8 46 | 9 08 | Varr.-Chacé | | 7 28 | | 2 46 | 5 24 | 10 17 | | | | | Angers | | 7 58 | 10 11 | 2 40 | | 9 23 | 11 12 |
| — (dép.) | 2 38 | 7 38 | | 11 24 | 2 22 | 8 57 | 9 11 | Nantillyhalte | | 7 35 | 1 17 | 2 51 | 5 29 | 10 22 | 10 47 | | | | | | | | | | | |
| Thouars | 2 57 | 8 06 | | 11 57 | 3 41 | 9 22 | 9 37 | Saumur (état) | | 7 49 | 1 27 | 3 02 | 5 40 | 10 30 | 10 57 | | | | | | | | | | | |
| Loudun | | 8 09 | | 3 16 | 3 | | 9 52 | Saumur (orl.) | | 7 48 | 1 25 | 3 01 | 5 38 | 10 55 | | | | | | | | | | | | |

LIGNE D'ORLÉANS

| SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ | | | | | | | | SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR | | | | | | | | SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|------------|-------------|-----------|-----------|---------------|------------|-------------|--------------------------------------|-----------|-----------|---------------|-------------|------------|------------|-----------|--------------------------|------------|---------------|--------------|------------|------------|-------------|-----------|-----------|-----------|--|--|--|
| STATIONS | Omn. matin | Mixte matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Mixte matin | Expr. soir | Mixte soir | Omn. soir | Expr. soir | Expr. soir | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Omn. matin | Expr. matin | Omn. soir | Omn. soir | Omn. soir | | | |
| Saumur (orl.) | 6 54 | | | | Doué | 6 22 | 8 57 | 11 59 | 1 37 | 8 11 | Saumur (orl.) | 7 57 | 1 28 | 3 04 | 5 42 | 10 58 | | | Chât.-d-Loir | 4 45 | 8 01 | 12 15 | 12 34 | 6 34 | | | | |
| Saumur (état) | 6 50 | 8 28 | 4 05 | 8 30 | Bangé-l-Ver. | 6 28 | 9 07 | 12 21 | 1 44 | 8 20 | Vivry | 8 12 | | 3 16 | 5 54 | | | Noyant-Méon | 5 53 | 9 18 | 1 10 | 1 27 | 7 38 | | | | | |
| Nantilly | 7 04 | 8 37 | 4 15 | 8 43 | le Vaudelnay | 6 35 | 9 16 | 12 30 | 1 51 | 8 30 | Blou | 8 22 | | 3 25 | 6 03 | | | Vernantes | 6 17 | 9 42 | | | 8 | | | | | |
| Montreuil (a) | 7 31 | 9 19 | 4 46 | 9 08 | Montreuil (a) | 6 44 | 9 26 | 12 53 | 2 01 | 8 40 | Noyant-Méon | 8 39 | | 3 38 | 6 14 | | | Blou | 6 29 | 9 54 | | | 8 11 | | | | | |
| — (dép.) | 7 34 | 9 35 | 5 | 9 16 | — (dép.) | 6 58 | 9 45 | 1 | 2 23 | 9 54 | Vernantes | 9 13 | 2 16 | 4 04 | 6 38 | 11 44 | | Vivry | 6 38 | 10 03 | | | 8 20 | | | | | |
| le Vaudelnay | 7 45 | 9 46 | 5 11 | 9 28 | Nantilly | 7 35 | 10 29 | 1 17 | 2 51 | 10 22 | Chât.-d-Loir | 10 31 | 3 08 | 5 09 | 7 45 | 12 33 | | Saumur (orl.) | 6 50 | 10 15 | 1 53 | 3 09 | 8 30 | | | | | |
| Baugé | 7 56 | 9 56 | 5 20 | 9 45 | Saumur (état) | 7 49 | 10 49 | 1 27 | 3 02 | 10 30 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Doué | 8 05 | 10 03 | 5 27 | 9 54 | Saumur (orl.) | 7 48 | | 1 25 | 3 01 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |